

À l'ouverture de la séance du 07 juin 2022, 30 membres sont présents ou représentés (41 membres en exercice, 20 membres présents et 10 membres représentés).

1. Approbation des Procès-verbaux

1.1 Procès-verbal de la CFVU du 09 mai 2022

Le procès-verbal de la CFVU du 09 mai 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2. Enseignement et conventions

2.1 Révision des règles communes relatives aux modalités de contrôle des connaissances

La révision des règles communes relatives aux modalités de contrôle des connaissances est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2.2 Maquettes – Offre de formation

2.2 a) Faculté Droit, Économie, Gestion

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par la Faculté Droit, Économie, Gestion :

- Licence Professionnelle Métiers du notariat ;
- Master Gestion du patrimoine et Finance ;
- Master Droit des affaires ;
- Master Droit privé ;
- Master Droit public.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2.2 b) ESTHUA

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par l'ESTHUA :

- Licence Professionnelle Métiers des arts culinaires ;
- Licence Professionnelle Métiers de la mode.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2.2 c) Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines, Licences

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations de licences suivantes, portées par la Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines :

- Licence LEA, options Anglais – Allemand/Italien/Espagnol ;
- Licence et double-licence LLCER, options Espagnol, Allemand, Anglais, Anglais/Espagnol, Anglais/Allemand, KulturA, Littérature et Langues ;
- Licence Lettres, options Humanités, Édition ;
- Licence Géographie et aménagement ;
- Licence Histoire ;
- Licence Psychologie ;
- Double-licence Lettres – Histoire.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et une abstention.

2.2 d) Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines, Licences Professionnelles et Masters

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations de licences professionnelles et de masters suivantes, portées par la Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines :

- Licence professionnelle Aménagement paysager : conception, gestion, entretien ;
- Licence professionnelle Interventions sociales : accompagnement de publics spécifiques ;
- Licence professionnelle Métiers de l'information : archives, médiation et patrimoine ;
- Licence professionnelle Développement de projets de territoires
- Master Archives ;
- Master Arts, lettres et civilisations ;
- Master Didactiques des langues ;
- Master Études sur le genre ;
- Master Géographie, option ETTAP ;
- Master Histoire
- Master Intervention et développement social
- Master LEA
- Master Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé ;
- Master Psychologie sociale, du travail et des organisations ;

- Master Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique ;
- Master Psychologie de l'Éducation et de la Formation ;
- Master Métiers du livre et de l'édition ;
- Master Traduction et interprétation ;
- Master Sciences de l'information et des bibliothèques.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2.2 e) Faculté des Sciences

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par la Faculté des Sciences :

- Licence professionnelle Maîtrise de l'énergie, électricité et développement durable ;
- Master 2 Chimie, LUMOMAT ;
- Master Toxicologie et écotoxicologie ;
- Master Chimie ;
- Master Informatique ;
- Master Physique appliquée et ingénierie physique ;
- Master Mathématiques et applications.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2.2 f) IAE Angers

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par l'IAE Angers :

- Licence 3, Économie-Gestion, parcours Management International ;
- Master Comptabilité – Contrôle – Audit ;
- Master Gestion des Ressources Humaines ;
- Master Management et commerce international ;
- Master 2 Management et administration des entreprises ;
- Master 2 Management ;
- Master Marketing, vente.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2.2 g) IUT Angers – Cholet

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par l'IUT Angers – Cholet :

- Licence professionnelle Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation ;
- Licence professionnelle Biologie Analytique et Expérimentale ;

- Licence professionnelle Commerce et distribution ;
- Licence professionnelle Gestion de projets et structures artistiques et culturels ;
- Licence professionnelle Gestion des achats et des approvisionnements ;
- Licence professionnelle Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle ;
 - Licence professionnelle Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie ;
 - Licence professionnelle Management et gestion des organisations ;
 - Licence professionnelle Métiers de l'électricité et de l'énergie ;
 - Licence professionnelle Assurance, banque, finance : supports opérationnels ;
 - Licence professionnelle Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle ;
 - Licence professionnelle Métiers de l'industrie : conception de produits industriels ;
 - Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : Fiscalité ;
 - Licence professionnelle Métiers des réseaux informatiques et télécommunications.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2.3 MCC – Faculté de Santé, département Pharmacie

Les modifications des MCC de la Faculté de Santé, département Pharmacie, concernent les diplômes suivants :

- 2^e année de Pharmacie, DFGSP2 ;
- 3^e année de Pharmacie, DFGSP3 ;
- 4^e année de Pharmacie, DFASP1 ;
- 6^e année de Pharmacie.

Les modifications sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2.4 Conventions

2.4 a) Convention IAE/MCCI Business School

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2.4 b) Convention LLSH/RESSIF/ASIA

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2.4 c) Convention Master GTDL/CCI

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2.4 d) Convention Master GTDL/ALDEV

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2.4 e) Convention Master GTDL/AURA

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2.4 f) Convention LLSH/Kassel

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2.4 g) Convention Campus Connecté Cholet

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*
Signé le 14 juin 2022